

Paris, le 20 octobre 2014

Info frais de déplacement et logiciel Chorus-FDD

La juste prise en charge des frais de déplacements (FDD) des agents n'est pas un problème nouveau à la DGFIP, et malheureusement c'est parti pour durer... La rentrée 2014 est le bon moment pour faire le point, d'autant que le sujet a été abordé récemment à l'occasion de trois groupes de travail nationaux.

Rappel des épisodes précédents

Nous ne reviendrons pas sur nos innombrables tracts, pétitions, lettres aux DG et ministres, etc., des 8 dernières années afin d'obtenir une revalorisation du niveau de prise en charge des FDD et une remise à plat des textes injustes et inapplicables de 2006. Depuis 2013, le dossier avance mais... à la vitesse de la tortue.

15 novembre 2013 : GT sur les FDD au niveau de la DGFIP

L'administration reconnaît enfin que les textes sont compliqués et ne sont pas appliqués de la même manière sur tout le territoire. Elle propose des clarifications et des mesures d'assouplissement mais rien de fondamental dans le domaine et surtout aucune revalorisation des barèmes ! Solidaires Finances Publiques est alors la seule organisation syndicale à quitter la séance face aux bien trop maigres avancées proposées. Notre CR est disponible ici :

http://solidairesfinancespubliques.fr/agt_adh/actualite/2013/novembre/131119_CR_GT_frais_depl.pdf

30 janvier 2014 : GT sur les FDD au niveau des ministères économiques et financiers

Ce GT est important car c'est la première fois depuis une éternité que l'arrêté ministériel de 2006 peut enfin être discuté avec les représentants du Secrétariat général des MEFi. Notre fédération Solidaires Finances met à plat les pertes financières des agents dues à l'absence de revalorisation des frais de déplacement, et les innombrables injustices liées aux textes (décret Fonction Publique et arrêtés) de 2006. L'administration se retranche derrière les verrous du ministère de la Fonction publique et les contraintes budgétaires pour ne pas avancer autre chose qu'une revalorisation des frais de nuitée et un assouplissement du dispositif « Grand voyageur » pour les agents souvent en déplacement. Là aussi, les avancées sont bien maigres...et bien lentes. CR et revendicatif complet de Solidaires toujours disponible ici :

http://solidairesfinancespubliques.fr/agt_adh/actualite/2014/janvier/140130_GT30janv-%20fraisdeplacement.pdf

31 janvier 2014 : note de service RH1A 2014/01/10522 refondant la prise en charge des FDD à la DGFIP

Cette note est la suite du GT du 15 novembre 2013. Elle a le mérite d'officialiser les clarifications et simplifications proposées par la DG et de les rendre opposables à l'ensemble des directions et agents de notre administration (mise en ligne de toute la documentation sur l'intranet). C'est nettement mieux que le grand flou et l'opacité qui régnaient jusqu'alors, mais cela ne remet en cause ni la faiblesse des prises en charge ni tous les problèmes d'application effective sur le terrain.

1^{er} avril 2014 : mise en œuvre du nouvel arrêté FDD du 6 mars 2014

Cet arrêté fait suite au GT ministériel du 30 janvier 2014 et acte les avancées proposées par le Secrétariat général. Le barème de prise en charge des frais de nuitée est revalorisé de 45/60 € à 55/70 € et les conditions d'accès aux taux spécifiques (nuitées à 60/75 €) sont facilitées.

Point complet toujours accessible ici :

http://solidairesfinancespubliques.fr/agt_adh/gestion/remu/2014/140323_tract_frais_depl_revalo.pdf

Et de véritables négociations sur les FDD, c'est pour quand ?

De toute évidence, toujours pas pour maintenant... En effet, malgré nos demandes réitérées, l'administration n'accepte même pas pour le moment de faire un point complet sur la mise en œuvre du nouveau dispositif de prise en charge des FDD, instauré par la note DG du 31 janvier 2014. Elle argue qu'il faut attendre une année complète et que la période de bascule indemnitaire et d'élections est déjà lourde à gérer pour les services RH locaux et de la centrale. Dont acte, mais l'importance du sujet pour tous les agents aurait mérité un point d'étape général dès cette rentrée 2014.

Au lieu de cela, une fois de plus (comme elle a l'habitude de le faire), l'administration a choisi de scinder le traitement des problèmes et de mettre à l'ordre du jour du GT « frais de déplacement » du 10 octobre, uniquement les thématiques FDD des équipes de renfort (EDR) et des élus du personnel. Pour qu'il n'y ait pas d'interprétation possible, soulignons-le : cet ordre du jour a été imposé par l'administration, alors que l'ensemble des OS réclamait bien un point complet.

Avant d'aborder ces 2 points lors des GT des 10 et 17 octobre, Solidaires Finances Publiques a tenu à dénoncer cette approche et a rappelé qu'entre les contraintes budgétaires, les craintes relatives à la qualité comptable, et parfois le contrôle tatillon que l'on fait faire aux collègues des RH, les problèmes rencontrés par les personnels sont encore trop nombreux et perdurent.

- **Frais de déplacement des EDR**

Le problème réside dans l'affectation sans résidence des EDR au niveau national, ce qui implique la détermination d'une résidence administrative (RA) au niveau local, la commune de résidence familiale n'étant évidemment source d'aucune difficulté d'interprétation. L'administration a rappelé l'état des lieux d'un traitement toujours différencié selon la filière fiscale (RA au chef lieu du département systématiquement retenue) ou gestion publique (résidence administrative au chef-lieu ou sur une autre résidence parfois s'il existe un zonage infra-départemental).

Elle a ensuite fait part de ses propositions pour une mise en œuvre unifiée au 1^{er} janvier 2015 : la RA de rattachement de chaque agent de l'EDR serait la RA du chef-lieu du département en cas d'absence de sectorisation ou la RA du site le plus proche du domicile familial de l'agent en cas de sectorisation du département. Quant au choix de sectoriser ou non, il relèverait de la direction locale, après examen en comité technique local.

Solidaires Finances Publiques a dénoncé une proposition qui laisse la main aux seuls directeurs locaux s'agissant de la sectorisation géographique. Voilà qui conduirait une fois de plus à des iniquités territoriales (sectorisation ou non, taille des secteurs, détermination concertée ou non avec les représentants des personnels sur le périmètre des secteurs, etc.), un manque de lisibilité à l'échelle nationale pour les agents en mutation envisageant d'intégrer l'EDR et à une complexité supplémentaire.

Solidaires Finances Publiques a rappelé sa demande d'une mission/structure EDR accessible normalement à tous les agents lors du mouvement national (pas de pré-constitution d'équipe au choix du directeur en local) et demandé un bilan sur la mobilité des EDR. Sur le zonage, nous avons rappelé la solution de positionner, dans le cadre du mouvement national et du TAGERFiP, des EDR sur une résidence particulière. Enfin, à notre sens, sectorisation ou non, la RA de rattachement d'un agent EDR devrait être systématiquement celle du centre des Finances Publiques le plus proche de sa résidence familiale : ainsi la règle serait claire et la même pour tous au niveau national, lisible sur la durée pour les agents souhaitant intégrer l'EDR lors d'une mutation, comparable à celle des agents sédentaires quant aux trajets du quotidien et la moins injuste eu égard à la réalité des déplacements devant être pris en charge.

- **FDD des élus du personnel**

L'administration a présenté des fiches rappelant le cadre (textes de 2006) qui s'applique aux élus du personnel et la prise en charge des frais de déplacements des titulaires et suppléants convoqués dans les diverses instances (CAP, CT, CHSCT, etc.) de la DGFIP.

Solidaires Finances Publiques a rappelé qu'un camarade en déplacement dans le cadre d'un mandat syndical ne doit pas plus en être de sa poche que n'importe quel agent en déplacement professionnel. A notre sens, le décret 2006-781 (art. 2-5) fait référence aux représentants des personnels sans renvois ultérieurs dans les textes, ce qui doit permettre une certaine souplesse dans le respect des principes et pratiques du dialogue social à la DGFIP, au niveau local comme national. L'administration a fait savoir qu'elle procéderait à une expertise juridique avant de se prononcer sur cette possibilité.

Quelles que soient les arbitrages à venir, pour Solidaires Finances Publiques :

- le périmètre de la prise en charge doit prendre en compte tout agent, élu comme expert dûment convoqué, appelé à participer à une instance mais aussi aux groupes de travail, réunions formelles et informelles auxquelles sont appelés les représentants des personnels dans le cadre de leur mandat syndical
- les déplacements impliqués en amont (préparation) et en aval (compte-rendu) des réunions doivent également être pris en charge de la même manière sur tout le territoire

Que ce soit sur les FDD des EDR ou sur ceux des représentants des personnels, aucune décision n'est prise pour le moment et il faudra encore patienter pour y voir plus clair. Quant aux autres sujets spécifiques, aussi bien que le bilan complet de la mise en œuvre des nouvelles dispositions du 31/01/2014, l'administration a renvoyé à un GT au 1^{er} trimestre 2015. Solidaires Finances Publiques regrette que les cadrages nécessaires soient encore reportés, et espère que cela signifie la perspective d'avancées tangibles.

Les délices de Chorus-FDD...

Le processus applicatif a été présenté aux OS de la DGFIP dès le GT du 15 novembre 2013. Pour ce qui est du logiciel en lui-même, l'administration entendait en faire une présentation lors du GT du 23 septembre 2014, ce que l'ensemble des organisations a refusé compte tenu du déploiement général de l'application entre temps : c'était un peu tard pour nous !

L'administration assure que globalement tout se passe bien mais qu'afin de répondre aux critiques, un travail de simplification et de réorientation métier du module d'e-formation sera fait. De même, un film de présentation générale de l'outil et des bons principes d'usage sera réalisé prochainement et mis à disposition sur l'intranet. Enfin, sur l'applicatif logiciel lui-même, elle s'est engagée à poursuivre un travail de simplification en lien avec l'AIFE (Agence pour l'Informatique Financière de l'État), qui chapeaute le dossier Chorus comme toujours.

A l'occasion de ce GT consacré à Chorus-FDD, Solidaires Finances Publiques a rappelé qu'une fois de plus, l'administration aura déployé un applicatif sans prendre le temps du dialogue social avec les agents et leurs représentants, ce qui aurait permis de prendre en compte les attentes notamment en termes d'ergonomie et de facilité d'utilisation. Résultat : l'application est chronophage, la charge de travail est démultipliée entre agents/chefs de service/services RH sans parler du comptable public en bout de chaîne. A tel point que certains agents renoncent parfois à demander la prise en charge de certains frais, ce qui est totalement anormal !

Solidaires Finances Publiques a également dénoncé le recours à une e-formation au rabais où la « Pensée powerpoint » a fait ses ravages habituels : long, faussement simple mais vraiment décourageant, et ne répondant pas à de nombreuses situations du terrain. Solidaires Finances Publiques demeure maintenant dans l'attente des améliorations promises aux agents. A suivre.

Solidaires Finances Publiques rappelle ses revendications en matière de frais de déplacement :

- **aucun agent ne doit avoir à payer et en être de sa poche pour travailler !**
- **revalorisation des indemnités kilométriques (IK) au minimum sur la base du barème retenu fiscalement pour les frais réels**
- **revalorisation de l'indemnité de stage (barème inchangé depuis 2006 !) des stagiaires en formation initiale à l'ENFiP et prise en charge intégrale par l'administration des frais d'hébergement générés par la formation**
- **revalorisation des frais forfaitaires de repas de 15,25€ et 7,63 € (barème inchangé depuis 2006 !) et du barème des nuitées**

Enfin, rappelons qu'à compter de cette rentrée 2014, compte tenu de la bascule dans le nouveau régime indemnitaire, les pouvoirs publics ne peuvent plus opposer l'existence des IFDD à la DGFIP pour refuser la revalorisation des barèmes de remboursement de frais.

Solidaires Finances Publiques rappelle également le contentieux non réglé sur la juste prise en charge des temps de trajet en amont et en aval des déplacements professionnels. La fin de non-recevoir de la DG sur ce problème est inacceptable sachant les dispositifs existants dans d'autres administrations et même localement dans certaines directions de la DGFIP !

Signez et faites signer massivement autour de vous la pétition nationale :

Emplois, missions, carrières, rémunérations, conditions de travail, règles de gestion...

STOP à la dégradation !